

CHARTRE INTERSYNDICALE DU CANYONISME PROFESSIONNEL

- JUIN 2021 -



Le Comité de Pilotage du Canyonisme
Professionnel - CPCP



SYNDICAT NATIONAL DES
ACCOMPAGNATEURS
EN MONTAGNE



SYNDICAT NATIONAL
DES PROFESSIONNELS
DE L'ESCALADE ET
DU CANYON



SYNDICAT NATIONAL DES
PROFESSIONNELS DE LA SPÉLÉO
ET DU CANYON



SYNDICAT NATIONAL
GUIDES DE
MONTAGNE

POUR UNE PRATIQUE PRO RAISONNÉE DU CANYON

Préambule

La pratique du canyonisme professionnel a connu ces 20 dernières années un essor sans précédent. Les produits mis sur le marché se développent avec une tendance ludique et courte, l'activité se démocratise, ouvrant la porte à un public toujours plus nombreux et parfois mal préparé sur des sites de pratique en nombre pourtant limité. Face à cette manne, il est dans certains cas difficile de résister à l'appât du gain au détriment d'autres enjeux majeurs de notre profession comme la relation avec le public et la pédagogie, les conditions de travail, la sécurité ou encore l'environnement et le rapport aux autres usagers.

Soucieux d'assurer la pérennité de notre pratique professionnelle, le Comité de pilotage du canyonisme professionnel (CPCP) regroupant les 4 syndicats professionnels que sont le SNAPEC, le SNAM, le SNGM et le SNPSC, vous soumet ici une charte intersyndicale du canyonisme professionnel.

Cette charte a pour vocation de proposer les repères d'une pratique durable, respectant la liberté du/de la professionnel-le dans ses choix, sans pour autant éluder qu'ils doivent être faits avec responsabilité et solidarité, puisqu'ils ont un impact sur l'ensemble de la profession... et de son avenir.

RELATION AVEC LE PUBLIC ET PÉDAGOGIE

La relation avec le public regroupe plusieurs aspects :

- La volonté d'offrir une prestation de qualité, en privilégiant des sites et des horaires permettant d'éviter les pics d'affluence,
- Proposer un choix de parcours adapté,
- Fournir du matériel de qualité adapté aux publics (taille de la combinaison, casques...),
- Le contact (bienveillance, disponibilité) permettant des consignes claires, un rythme de parcours approprié et la mise en place de techniques de franchissement en adéquation avec les capacités du groupe,
- Privilégier des groupes de niveaux homogènes pour répondre aux attentes des participants,
- Favoriser une pratique active et non passive des publics privilégiant, dès que la configuration le permet, l'autonomie des personnes au regard des techniques enseignées et de leur sécurité.

La pédagogie est à prendre au sens large : elle inclut les apports techniques nécessaires à la réalisation du parcours choisi ou à venir, une éducation et une sensibilisation des publics à la connaissance du milieu (faune, flore, patrimoine naturel et historique) ainsi que son respect.

SÉCURITÉ

La sécurité passe par la mise en adéquation du public (expérience, niveau physique, taille du groupe permettant une vigilance du/de la professionnel-le) avec le choix du parcours envisagé et les conditions de pratique (terrain, météo, affluence).

Nous attirons particulièrement l'attention sur les points suivants :

- Dès le premier contact avec le public, le canyonisme doit être présenté comme un sport de nature comportant de fait des risques,
- Le matériel utilisé doit être en bon état et répondre aux normes EPI,
- Les sauts, principale source d'accidents graves, doivent être dès que possible proposés comme un mode de franchissement facultatif, de sorte que le/la professionnel-le puisse, quelles que soient les pressions (horaire, groupes ou participant lui-même), diriger si besoin une personne vers un mode de franchissement plus adapté,
- Le renoncement, même en cours de descente, doit s'imposer en cas de conditions défavorables ou de doute marqué, indépendamment des pressions humaines ou financières.

La prise de cette décision est un acte fort, emblématique de notre profession. Elle est guidée par l'expérience et le traitement objectif des données, la priorité de sa propre sécurité et de celle de son groupe.

Par ailleurs, en tant qu'expert responsable de l'activité, il convient :

- D'aider tout pratiquant en difficulté dans le canyon,
- De se tenir à disposition des acteurs du secours,
- De respecter l'obligation de moyens.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Comme d'autres travailleurs et travailleuses, les professionnel-les du canyonisme n'échappent pas aux problématiques liées à leurs conditions d'exercice (rotations multiples, absence de journées de repos). Les rythmes soutenus de travail, parfois subis, induisent fatigue et pénibilité, avec pour conséquence :

- Une baisse de vigilance,
- Une pression due aux rythmes imposés,
- Une augmentation de l'accidentologie,
- Une exacerbation des tensions de terrain avec les autres usagers.

Il convient, pour les professionnel-les, de rester vigilant vis-à-vis des situations pouvant détériorer ces conditions de travail, et notamment :

- Les situations où l'organisation de la sortie s'opère indépendamment du/de la professionnel-le (pas de choix des publics, de taille des groupes, du parcours, des horaires ni du matériel),
- De ne pas dépasser deux rotations par jour,
- De prendre une journée de repos hebdomadaire,
- Pour les prestataires de bureaux ou compagnies, de rester attentifs aux rémunérations proposées et aux marges gardées par les structures, qui contribuent lorsqu'elles sont excessives à l'augmentation de la taille des groupes et donc à l'engorgement de certains sites de pratique,
- Pour les saisonniers-ères ou les mono-diplômé-es dépendant majoritairement de l'activité canyon, des situations où ses propres choix imposent de réaliser son chiffre d'affaires annuel sur quelques mois seulement, contraignant à un rythme de travail et des effectifs parfois déraisonnables. Cette dépendance financière influence également de manière néfaste les prises de décisions, notamment lorsque la sécurité est en jeu.

La charte veille également au respect de règles strictes tant au niveau d'une prise de contact indésirable, d'un comportement déplacé, d'une attitude menaçante ou grossière voire une discrimination. Cela s'applique aussi bien à l'égard des professionnel-les qu'envers le public.

ENVIRONNEMENT ET RAPPORTS AUX AUTRES USAGERS

Sur certains sites, l'activité professionnelle contribue de manière majoritaire à l'affluence dans les canyons et leurs abords. A ce titre, le/la professionnel-le doit être particulièrement attentif aux conséquences induites par la fréquentation, pour l'environnement lui-même, mais aussi dans l'équilibre des relations et le partage de l'espace avec les autres usagers, au risque de mettre en péril l'accès au site et de léser l'ensemble des professionnel-les du secteur.

Pour ne pas en arriver à de telles extrémités, nous encourageons les professionnel-les à :

- Respecter les sites de pratique et les réglementations locales,
- Favoriser les passages sur les berges lorsque les passages aquatiques présentent peu d'intérêt,
- Sensibiliser le public sur l'environnement et l'impact de l'activité.

D'autre part, afin de prévenir ou résoudre localement les situations conflictuelles, nous recommandons :

- D'observer un comportement courtois et diplomate avec les autres usagers (promeneurs, baigneurs, pêcheurs, propriétaires...),
- De mettre en place des organisations locales entre les professionnel-les, mais aussi les autres acteurs et utilisateurs des canyons, et de leurs abords,
- De mettre en place, si nécessaire, des protocoles de régulation de la fréquentation sur les parkings et dans les canyons.



LA CHARTE EN PRATIQUE

1. FAVORISER LES ORGANISATIONS LOCALES

Le CPCP appuie la nécessité pour les professionnel-les de se regrouper localement (syndicat local, groupement informel ou autre), afin de tendre d'une part vers une pratique professionnelle concertée entre pros d'un même territoire, mais aussi d'être capable de défendre localement les intérêts de la profession en relation avec les autres usagers des canyons et de leurs abords (propriétaires/riverains, collectivités, baigneurs, pêcheurs, etc). En effet, si le CPCP est en droit de poser les grandes lignes d'un idéal de pratique à l'échelle nationale, il ne peut se substituer sur le terrain aux organisations locales intégrant leurs spécificités territoriales. Notons que la présence de tous les professionnel-les est souhaitable dans un groupement, pour une meilleure représentativité des diversités de statuts ou de structures partageant le travail sur un ensemble de sites communs.

Les groupements locaux permettent aujourd'hui, outre une gestion concertée :

- une meilleure circulation des informations (conditions de pratique, problèmes d'usagers),
- la mise en place collégiale de chartes locales définissant des us et coutumes de pratiques,
- la coordination des professionnel-les pour des opérations de maintenance des sites (rééquipement, nettoyage),
- dans certains cas, la mise en place de plannings permettant une régulation de l'affluence,
- la discussion et résolution collégiale de tensions occasionnelles entre professionnel-les,
- la réflexion commune autour d'enjeux d'aménagement ou de problèmes d'accès aux sites.

2. HARMONISER LA TAILLE DES GROUPES ENCADRÉS

Comme détaillé dans la charte, la taille des groupes influence aussi bien la pédagogie que la sécurité, les conditions de travail et les enjeux environnementaux ou relationnels dans notre pratique professionnelle. Dans le but de pérenniser une pratique professionnelle durable, en l'absence de réglementation locale, nous préconisons un effectif de 10 participants maximum par professionnel-le sur un parcours découverte, avec un idéal à 8 voire moins selon la complexité du parcours, un chiffre qui permet à la fois de satisfaire les enjeux détaillés dans la charte tout en restant économiquement viable.

3. PRÉVENIR ET ANTICIPER LES SAUTS

La hauteur des sauts augmentant la probabilité de lésions graves, aussi est-il fortement recommandé de réserver les sauts d'une hauteur supérieure à 5-6 mètres à un public sportif ayant fait ses preuves sur des sauts de hauteurs moindres avant. En effet, des lésions graves peuvent se produire (tassements vertébraux) juste avec l'impact de l'eau.

Quelques dispositions permettent de se placer dans une position facilitant le refus d'un saut à une personne physiquement ou techniquement trop juste :

- Sur l'obstacle, installer la corde d'emblée, et présenter le saut non pas comme le franchissement normal, mais comme un franchissement alternatif réservé aux participants remplissant les conditions précédemment énoncées,
- Dès la promotion de l'activité, éviter de faire des sauts l'argument de vente principal d'un parcours. Il y a sans doute d'autres attraits à vanter (beauté du parcours, variété, technicité, intérêt naturel ou patrimonial, originalité, etc),
- Vérifier que les participants sont correctement chaussés, pour diminuer le risque de glissade lors de l'impulsion,
- Au moment du briefing, expliquer que la parfaite exécution des sauts de préparation conditionnera la réalisation de sauts plus difficiles,
- Dans le canyon, débriefier dès les sauts de préparation, les éventuelles lacunes techniques réhibitoires à la réalisation de sauts plus importants,

- Et bien sûr à chaque saut, rappeler les éléments techniques nécessaires à sa réalisation, tout en se tenant près, lorsque cela est possible, à intervenir en cas d'erreur (poussette en cas d'impulsion trop faible par exemple).

A titre d'exemple, les lésions ont un coût moral pour le client mais aussi un coût financier pour nos assurances (entre 30.000 - 40.000 euros). Pour rappel, quelle que soit la masse du pratiquant, la vitesse atteinte au moment d'entrer dans l'eau est de 35 km/h pour un saut de 5 mètres, et 50km/h sur un saut de 10 mètres.

4. DIVERSIFIER L'OFFRE

Afin de limiter la fréquentation dans certains sites saturés ou d'anticiper cette situation, nous encourageons les professionnel-les à être force de proposition en s'appuyant sur leurs compétences techniques pour diversifier leurs offres vers d'autres canyons faisant appel à d'autres techniques de franchissement que les sauts et les toboggans. L'occasion de mettre en avant d'autres arguments commerciaux (tranquillité, apports techniques /progression vers l'autonomie, franchissement de cascade, environnement préservé).

5. ACCUEIL DES STAGIAIRES

Compte tenu de l'influence des premières expériences des futurs diplômé-es dans leur installation professionnelle, l'accueil des stagiaires a un impact notable sur l'avenir de nos relations et conditions de travail sur le terrain. Dans la mesure où ce temps de stage correspond également à un temps de formation, la structure d'accueil et le tuteur ont une responsabilité dans la transmission d'un bagage déontologique. A ce titre, nous incitons la structure et le tuteur à aborder les 4 points décrits précédemment (relation au public et pédagogie, sécurité, conditions de travail, environnement et rapport aux autres usagers), permettant pour le/la futur professionnel-le la mise en place d'un questionnement relatif à ces enjeux dans son travail.

Par ailleurs, nous encourageons les futur-es ou nouvelles professionnel-les, lors de leur installation, à se rapprocher des groupements existant afin d'appréhender au mieux les us et coutumes et les problématiques locales.